



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 129235

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la prise en charge de l'autisme. La communauté scientifique internationale recommande de mettre un terme à toute approche psychanalytique dans ce domaine, et de privilégier des méthodes éducatives et comportementales, comme la méthode ABA (*Applied Behavioural Analysis*) par exemple. En France, des parents d'enfants autistes ont créé des associations visant à appliquer cette méthode, pour faire face aux difficultés de notre système de santé à apporter une réponse adaptée à l'autisme. Elle consiste à aider ces enfants à développer certaines compétences afin de réduire les troubles du comportement. Dans le cadre d'un programme expérimental, les services de l'État ont instauré une aide financière pour soutenir les familles concernées. Toutefois, seules quelques unes d'entre elles bénéficient aujourd'hui d'une prise en charge intégrale des prestations. Le 20 décembre 2011, le Premier ministre a attribué à l'autisme le label « Grande cause nationale pour l'année 2012 », et s'est engagé à poursuivre et à amplifier les efforts dans la prise en charge de l'autisme, sur la base des conclusions de la mission d'évaluation de la mise en œuvre du plan autisme. À cet effet, il pourrait ainsi être utile de consacrer la reconnaissance des activités des associations évoquées, en les rendant éligibles à l'agrément de services à la personne. Cela permettrait aux parents d'enfants autistes ayant recours à ces associations de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt. Il lui demande d'examiner avec bienveillance cette proposition, et de lui indiquer quelle suite le Gouvernement pourra lui réserver.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129235

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1814

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)